



Indivision : une quote part cédée - obligation du notaire

Par **SOPHIE**, le **06/05/2009** à **15:39**

Bonjour,

Je suis en indivision avec mes frères et sœurs.

Nous voulons tous quitter l'indivision sauf un. Alors, l'intéressé nous a fait une proposition pour racheter notre quote part. Sa proposition étant inacceptable, nous l'avons refusée. Par contre un de mes frères l'a acceptée.

Bien sûr cela n'est pas sans poser problème... entre nous.

Aujourd'hui quels sont les obligations du notaire ? On sait que le rachat a été effectif mais officiellement personne n'est au courant.

Que doit faire le notaire ?

Merci